

Le 25 mai 2020

NOM  
ADRESSE  
CODE POSTAL

**Objet : Usage de produits à fumer ou à vapoter – Règlement n° 2019-241**

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer que les Services des règlements municipaux de la Ville d'Ottawa ont déterminé qu'un locataire exploitant une entreprise dans une propriété qui vous appartient sur la rue XXXX à Ottawa contrevient au *Règlement municipal sur l'usage de produits à fumer ou à vapoter* (n° 2019-241).

Les Services des règlements municipaux ont mené plusieurs enquêtes corroborant qu'un locataire exploitant une entreprise dans vos locaux continue de ne pas respecter le *Règlement municipal sur l'usage de produits à fumer ou à vapoter*, plus particulièrement l'interdiction d'utiliser ou d'exposer des pipes à eau dans un lieu public clos ou dans un lieu de travail clos. Il est contraire aux règlements municipaux et à l'intérêt public d'utiliser et d'exposer des pipes à eau à cet endroit.

De plus, veuillez prendre note que les Services des règlements municipaux proposeront au Comité des services communautaires et de protection et au Conseil municipal des modifications mineures à la version anglaise du *Règlement municipal sur l'usage de produits à fumer ou à vapoter*. Les modifications proposées indiqueront, entre autres, qu'en sus de l'employeur ou du « proprietor » (propriétaire), il appartient également au « property owner » (propriétaire) des lieux d'interdire l'utilisation et l'exposition de dispositifs d'inhalation tels que des pipes à eau dans un lieu public clos ou dans un lieu de travail clos. Cette approche consistant à tenir diverses parties concernées responsables concorde avec celle d'autres règlements municipaux.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec Kayla Woods par courriel à [Kayla.Woods@ottawa.ca](mailto:Kayla.Woods@ottawa.ca), ou par téléphone au 613-580-2424, poste 12389.

Meilleures salutations,



Roger Chapman  
Directeur  
Services des règlements municipaux

CC : Stuart Huxley, conseiller juridique principal  
Jake Gravelle, gestionnaire de programme, Services d'application des règlements municipaux  
Christine Hartig, gestionnaire de programme, Soutien opérationnel et services des règlements municipaux

